



## Dois-je demander la garde de mon fils?

Par **mimie1111**, le **13/05/2008** à **01:10**

Bonjour! Il y a quelques temps, je suis passée en médiation pénale avec mon ex conjoint. Il a reconnu les faits de violences à mon encontre et s'est engagé à ne pas recommencer. Depuis, il a transformé la violence physique en violences verbales, menaces de mort, insultes (envers moi et mon nouveau compagnon). J'ai redéposé plainte. Nous avons convenu d'une garde alternée à l'amiable pour notre fils de 4 ans (nous n'étions pas mariés, donc aucun jugement pour la séparation). Il me pourrit la vie (y compris lors de "l'échange" de notre enfant toutes les semaines), change sans cesse l'organisation concernant l'enfant ; il a même tenté de le changer d'école dans mon dos (échec puisque je n'ai pas donné mon accord), etc... Cette garde alternée lui permet de garder un pied dans ma vie, de me surveiller, de continuer à exercer une autorité sur moi et de me maintenir dans un climat d'insécurité. Notre enfant ressent ces tensions, revient de chez son père avec la tête pleine d'ignominies que son père lui raconte à mon sujet. Je suis partagée entre le fait de ne pas vouloir séparer mon fils de son père car, malgré tout, il s'en occupe correctement, et celui de demander la résidence principale car, au fond, je pense qu'il nuit à l'équilibre du petit au travers de ses actes. Vos témoignages pourraient m'être d'un bon secours. Un juge tient-il compte des violences sur la mère dans sa décision pour la garde des enfants? Merci d'avance pour votre aide!

Par **JUGE**, le **15/05/2008** à **11:22**

LES JAFS NE S OCCUPENT QUE DE LA GARDE DES ENFANTS ET MALHEUREUSEMENT IL N Y A PAS DE LIEN ENTRE LE PENAL ET LE CIVIL. MOI APRES DES COUPS +ITT DE TROIS JOURS + PLAINTES ON LAISSE LES ENFANTS A LEUR PERE CAR POUR LEUR STABILITE ON LES LAISSE DANS LA MEME MAISON ET DANS LA MEME ECOLE QU AUPARAVANT. DE PLUS C EST LA MODE LA GARDE AUX

PERES,lisez les jouraux et plus il y a de conflit + cela dure et plus TU PAIES.INTERET DES ENFANTS?????